

COMMUNE D'ANTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le huit octobre deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ANTIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Vincent LAUER, le Maire,

Date de la convocation : 29 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etai^{ent} présents : M. LAUER Vincent – Mme SERRAZ Cynthia – Mme TESSIER Sylviane – M. LEFOULON Christophe – Mme THEUTTHOUNE Gisèle – M. CERISIER Vincent – Mme CHARTRIN Noémie – M. CHABAUTY Alexandre – M. CHASSAT Alexandre – M. SOYER Thierry – Mme NEUVY Violaine – Mme DHYEVRE Caroline – M. THABUTEAU Aurélien

Procurations : M. GRIVOT Jacques donne procuration à M. LEFOULON Christophe

Etai^{ent} absents excusés : Mme BEAUR Emmanuelle, M. GRIVOT Jacques

Etai^t absente non excusée :

Madame Kelly LAFORGE a été élue secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	15
Présents :	13
Absents :	2
Nombre de suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération 2020/35

Délibération pour l'avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec SOREGIES

Monsieur le Maire informe les conseillers que la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif prolonge d'une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie en modifiant l'article R.221-1 du code de l'énergie sans modifier le rythme annuel d'obligation soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Il convient donc d'accepter l'avenant n° 1 de cette convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la prolongation par l'avenant n° 1 de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ;
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Vincent LAUER,
Maire de la commune d'Antigny



AR PREFECTURE

086-218600062-20201008-08102020_35-DE
Regu le 19/10/2020